

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANCAISE
VISITE DE LA MINISTRE NAJAT VALLAUD BELKACEM

PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
SAMEDI 22 OCTOBRE 2016

Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,
Madame et monsieur les Députés,
Madame et monsieur les sénateurs,
Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs les ministres du gouvernement de la Polynésie française,
Madame la Présidente de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,
Mesdames et messieurs les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française,
Monsieur le Conseiller économique, social et environnemental,
Monsieur le Président du Conseil Economique, Social et Culturel,
Mesdames et messieurs les maires des communes de Polynésie française,
Mesdames et messieurs les membres du Haut-comité de l'éducation,
Mesdames et messieurs les chefs des services et directeurs d'établissement de l'Etat et de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Madame la ministre de l'éducation nationale, c'est un grand honneur de vous recevoir en Polynésie française. Il faut souligner que c'est la première fois qu'un ministre de l'éducation nationale en exercice se déplace dans notre pays. Nous apprécions votre geste à sa juste valeur.

Votre déplacement coïncide avec la mise en œuvre de la Charte de l'éducation actualisée, votée à l'Assemblée de la Polynésie française en juillet dernier, et la nouvelle convention décennale relative à l'éducation que nous venons de signer.

La Charte de l'éducation actualisée et la convention décennale relative à l'éducation, si elles sont aujourd'hui étroitement liées, traduisent en réalité un bilan de notre système éducatif et des perspectives pour les années à venir, avec pour seul objectif l'intérêt et la réussite de l'élève, quel que soit l'univers dans lequel il évolue, et l'île où il vit.

Or, traduire le bilan de la Charte de l'éducation et de la convention décennale, c'est en quelque sorte dresser le bilan du système éducatif polynésien en replaçant celui-ci dans son évolution historique.

En 1805, le révérend Davies, de la London Missionary Society, compose un alphabet tahitien, un vocabulaire tahitien-anglais et fixe quelques éléments de grammaire. Cinq ans après, en 1810, il ouvre la première école à Moorea. Et c'est tout naturellement qu'apparaissent en 1818 des abécédaires ainsi que des livres pour débutants, en anglais. Dans ce travail de codification de la langue, de traduction des Saintes écritures, il s'agissait pour les missionnaires anglais de continuer leur œuvre de conversion, de christianisation, sans oublier, pour autant, l'enseignement d'autres disciplines.

Après l'instauration du protectorat français sur le royaume des Pomare, un arrêté pris à Papeete en 1855 ordonne de créer des écoles de district dans toutes les îles. Les Sœurs de Cluny ouvrent les premières écoles catholiques de filles en 1847, puis les frères de Ploërmel ouvriront les écoles de garçons en 1860. Au cours de ces années, l'enseignement de la langue française devient obligatoire et le premier livre de lecture paraît en 1863.

Vers le début des années 1960, trois événements majeurs vont bouleverser la société polynésienne. Il s'agit de l'arrivée de la production américaine Métro Goldwyn Mayer (MGM), avec le tournage du film sur les révoltés de la Bounty ; de l'ouverture de la piste d'aviation internationale Tahiti-Faaa ; et de l'arrivée du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP).

Ce sont les premiers contacts massifs de la Polynésie avec le modèle économique actuel. Papeete attire par ses mille facettes. Ainsi assiste-t-on à une accélération des mouvements migratoires des archipels vers Papeete. Entre 1962 et 1967, la population des communes constituant la zone urbaine augmente de 84 % pour la commune de Faaa ; de 100 % pour celle de Pirae et de 35 % pour celle de Papeete. Cette migration va en s'augmentant durant les années qui vont suivre. De ce fait, la démographie explose : sur un total de 99 192 habitants en 1967, 45 143 ont moins de 15 ans, soit 45,51 % de la population.

Déjà, les prémices d'une transformation sociale commencent à se dessiner, notamment pour les familles qui viennent des îles lointaines, sans conditions réelles d'accueil.

Le véritable essor de la scolarisation de masse se situe vers les années soixante. Le baccalauréat est mis en place en 1965, et la Polynésie française découvre son premier bachelier. Deux ans plus tard, 124 élèves se présentent au bac, et 87 l'obtiennent. En 1972, ces chiffres passent de 195 candidats présents pour 118 lauréats.

Madame la ministre, vous avez bien noté que l'histoire contemporaine de la Polynésie française est intimement liée à la présence du christianisme dans notre pays. Les missionnaires anglais et les religieuses catholiques ont ouvert les voies de l'instruction aux Polynésiens dès le début du 19^{ème} siècle.

Notre paysage éducatif est marqué par cette réalité puisque l'enseignement confessionnel tient encore une place significative en Polynésie française. Cet enseignement privé qui est de qualité, a toute sa place aux côtés de l'école publique, tout aussi de qualité. Merci à l'Etat d'avoir, en son temps, su prendre cette réalité en considération et de continuer à la soutenir et à la respecter. Merci à l'Etat de soutenir l'enseignement confessionnel.

Je vous témoigne en passant, qu'ayant fréquenté cet enseignement privé, celui-ci ne nous a jamais appris que les Polynésiens descendaient des gaulois. En revanche, il nous a bien appris que nous descendions d'Adam et Eve....

Pourtant, en 1971, des retards commencent déjà à être identifiés. Au niveau CP, 82,7 % des enfants ont l'âge normal en France contre 47,3 % en Polynésie. Au niveau CM2, 59,1% des enfants ont l'âge normal en France contre 21,6 % en Polynésie. Corrélativement, la majorité des élèves a 2 ans de retard en 6^{ème}, et 3 ans en 3^{ème}.

C'est pourquoi, au début des années 90, des Etats généraux de l'éducation vont dessiner les contours d'une Charte de l'éducation, celle de 1992. Elle s'inspire du modèle national. Elle marque le passage du droit à l'instruction au droit à l'éducation, qui devient une priorité essentielle pour la collectivité, considérant celle-ci comme le vecteur par excellence du changement social. L'enfant est pris en considération, il est placé au cœur du système.

En 2003, de nouvelles perspectives sont définies. Elles s'inscrivent dans la continuité de la politique éducative de 1992. Un bilan de 10 ans d'application de la Charte a été dressé et l'Assemblée de la Polynésie française adopte des perspectives d'action dans le domaine de l'éducation. Des nouveaux objectifs sont formulés en six déclinaisons principales : renforcement de l'enseignement du français ; renforcement du *reo ma'ohi* ; réduction de la déscolarisation ; poursuite de la réduction de l'écart entre Tahiti et les îles ; restructuration de l'encadrement pédagogique ; développement de l'enseignement pédagogique.

En 2007, un rapport d'étape est réalisé par une mission de l'inspection générale de l'éducation nationale. Ce rapport met en exergue trois carences majeures : des résultats trop faibles aux évaluations nationales ; une déscolarisation précoce ; des écarts de réussite scolaire significatifs entre les différents archipels.

C'est pourquoi, en 2011, une nouvelle Charte de l'éducation est élaborée et votée par l'Assemblée de la Polynésie française. Dans cette nouvelle Charte, l'éducation est déclarée comme la priorité du Pays, et la préoccupation est davantage centrée sur la qualité de l'insertion professionnelle des élèves. La réussite de tous les élèves est de nouveau résolument placée au centre du système éducatif et des attentes de la société polynésienne. À cette fin, l'école doit s'efforcer à devenir plus ouverte et impliquer davantage les familles, et aussi plus instruite sur les réalités des milieux professionnels. L'École doit mettre en place une stratégie plurilingue.

Je vous disais tantôt que c'est en 1965 que la Polynésie française a connu son premier bachelier. En 2015 soit 50 ans plus tard, 2630 élèves ont obtenu leur baccalauréat, soit 82 de plus qu'en 2014. La proportion d'une classe d'âge atteignant le niveau Bac est de 54,79% en Polynésie française en 2015, qu'il convient de comparer aux chiffres du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a publié un taux de 77,2% de bacheliers d'une classe d'âge au baccalauréat en 2015.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a également publié un taux global de 87,8% d'admis au baccalauréat en 2015 contre 83,3% en 2007, soit une progression de +4,5.

En Polynésie française, le taux global d'admis au baccalauréat en 2015 est de 79,1% contre 71,8% en 2007, soit une progression de +7,3.

Je tiens ce soir à remercier le monde de l'éducation, très largement représenté, pour ces résultats, qui restent en deçà des références métropolitaines, mais qui s'en rapprochent peu à peu depuis ces dernières années, montrant par là même, une progression de l'efficacité du système éducatif polynésien.

C'est pourquoi, la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports de mon gouvernement, madame Nicole SANQUER-FAREATA a ouvert un vaste chantier d'actualisation de la Charte de l'éducation et de la convention décennale. Contrairement à ce qui fut faussement affirmé par l'ancien ministre de l'éducation de la Polynésie, le chantier a été piloté dans une dynamique partenariale, interministérielle et participative. Je tiens ce soir à féliciter la ministre en charge de l'éducation de la Polynésie française pour ces deux dossiers aboutis, sans oublier les équipes du vice-rectorat et celles du pays. Merci, monsieur le Vice-recteur pour votre esprit partenarial et d'ouverture.

La convention décennale traduit clairement le passage d'une convention de moyens à une convention d'objectifs partagés, ceux de la Charte de l'éducation actualisée. Merci à la majorité gouvernementale d'avoir soutenu et adopté avec clairvoyance cette convention que nous venons de signer qui profitera à tous nos enfants de Polynésie française.

Ces objectifs partagés font l'objet d'une codification affinée, mais complémentaires, des compétences de l'Etat et du Pays.

Elle dispose également des modalités de participation financière du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur ce point, madame la ministre de l'éducation nationale, je tiens à vous présenter nos plus vifs remerciements pour votre annonce concernant le co-financement des internats de Faa'a, Mahina et Atuona, sans oublier Rangiroa.

Vous avez pu vous en rendre compte sur place, la problématique de rénovation et de construction des internats est à la fois complexe, de par notre géographie, et primordiale pour les élèves des archipels éloignés.

Alors que le pays s'apprêtait à financer seul ces trois internats sur son Plan Exceptionnel d'Investissement, voté au collectif budgétaire au mois de juin dernier, vous êtes venue pour nous annoncer la participation de l'Etat à hauteur de 50% des investissements, soit une contribution de 651 millions de francs.

Merci madame la ministre de l'éducation nationale. Merci du fond du cœur pour nos enfants de nos archipels éloignés et de Tahiti. Grâce à ce soutien, vous venez de rétablir ce que le gouvernement Sarkozy avait supprimé. Grâce à ce soutien, vous venez de doubler la participation financière de l'Etat pour l'investissement. Encore une fois, un grand merci.

Dans les archipels, les élèves doivent quitter leur île ou leur vallée à l'issue du CM2 pour rejoindre un internat en collège. Aux Marquises, c'est dès le CE2 que les élèves sont scolarisés en internat dans les deux derniers Centres scolaires primaires d'Atuona et de Hakahau.

Au total, 13% des élèves du secondaire sont scolarisés hors noyau familial, au mieux en internat, dans la négative en famille d'accueil. De surcroît, seuls 5,3 % d'entre eux bénéficient d'une place en internat en collège, et 18,8 % en lycée, faute d'internats suffisants.

Les réalités géographiques de la Polynésie française, à savoir 118 îles dont 70 habitées, réparties sur une surface aussi vaste que l'Europe, génèrent des contraintes et complexifient l'organisation des structures éducatives polynésiennes. Cette dispersion géographique de nature océanique, nous oblige à multiplier les structures, malgré notre souci de rationalisation de la carte scolaire. Comme le souligne le rapport de la Cour des comptes de février 2016, cette forte dispersion engendre des coûts très importants, et nous oblige à fournir un transport scolaire sous peine de déscolarisation.

La gratuité totale du transport terrestre, aérien et maritime des élèves en Polynésie française traduit une volonté politique liée à la notion de service public. Cette gratuité est rendue possible grâce à un financement sur le budget de la collectivité d'Outre mer complété par une participation de l'État conditionnée par la convention décennale relative à l'éducation.

Or depuis dix ans, la participation de l'État a fortement diminué pour correspondre aujourd'hui à 30 % du budget total dévolu aux transports scolaires. En effet, la dotation de l'État, stabilisée à 4 024 000 € entre 2006 et 2009, a été ramenée à 2 600 000 € en 2015, soit une réduction de 35,38 %, tandis que sur cette même période les dépenses ont progressé de 18,47%.

Ainsi, le coût du transport scolaire assumé par la Polynésie française pèse significativement sur son budget et sans la participation de l'État, la gratuité du service public sur l'ensemble du territoire pourrait être remise en cause.

Rappelons qu'en Polynésie française, 53,12 % des collégiens appartiennent aux catégories socio professionnelles défavorisées contre 36,75 % au niveau national.

Ce constat est corroboré par un taux d'élèves boursiers exceptionnellement élevé au collège, soit plus du double de la proportion métropolitaine avec un taux de près de 62 % contre

29,5 % au niveau national. Cette problématique est commune à l'ensemble de la population scolaire des 1^{er} et 2nd degrés.

Les transports scolaires concernent 26 566 élèves, majoritairement d'un niveau social modeste. Ceux-ci bénéficient du transport scolaire gratuit, tout type de transport confondu.

Afin de maintenir la gratuité du transport scolaire au bénéfice de tous élèves de Polynésie française, en particulier pour ceux des archipels, la participation de l'État gagnerait à être reconsidérée.

Aujourd'hui, la résorption de l'auxiliarat dans le premier degré, engagée depuis plus de 20 ans, est aboutie. Autrement dit, l'« océanisation des cadres » dans le premier degré est accomplie. Cependant, l'éclatement de nos 173 écoles et de nos 21 Centres de jeunes adolescents sur l'ensemble du pays nécessite immanquablement des moyens conséquents, en particulier dans les archipels qui accueillent des écoles à classe unique, ou à deux classes. Si le taux d'encadrement des élèves à l'échelle globale de la Polynésie française est favorable, les dispositifs engagés par la ministre en charge de l'éducation de mon gouvernement depuis deux ans, et qui ont produits des effets positifs, nous invitent à continuer en ce sens. Ces moyens, pour le prochain exercice budgétaire gagneraient à être maintenus.

Avant de terminer permettez-moi d'aborder un dernier point. Compte tenu de l'étendue de notre pays, il est particulièrement difficile pour un enfant d'un archipel éloigné et isolé d'accéder à la connaissance. Pour éviter de séparer des enfants de leur famille dès l'entrée au collège à 11 ans, et de continuer à dépenser des fortunes en transport et en internat, je compte beaucoup sur le développement de l'éducation à distance et sur l'école numérique. Cela contribuerait à une meilleure égalité des chances en assurant une forme de continuité territoriale.

Ce projet nécessite la pose d'un câble sous-marin de télécommunication reliant les archipels à Tahiti et au reste du

monde. J'espère le réaliser dès 2017 avec le concours de l'Etat à travers le Fonds très Haut Débit.

Cependant l'accès à ce fonds pour la Polynésie française nécessite une modification réglementaire. Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet pour l'éducation des enfants des archipels je souhaite obtenir votre soutien, Madame la Ministre, pour que le gouvernement nous ouvre rapidement l'accès au Fonds très haut débit. C'est un enjeu d'avenir à moyen et long terme.

Madame la ministre de l'éducation nationale, nous apprécions sincèrement depuis deux ans les efforts consentis par votre ministère au bénéfice des élèves polynésiens. Votre cabinet et vos services sont toujours à l'écoute et ils ont permis de faire aboutir de nombreux dossiers d'importance comme les réseaux d'éducation prioritaire, REP+, la reconnaissance des diplômes de niveau cinq en Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement, les CETAD, avec la mise en œuvre de quatre certificats polynésiens d'aptitude professionnelle, ou encore la reconnaissance de nos Centre de jeunes adolescents, les CJA, structures spécifiques à la Polynésie française.

Vous savez, depuis plus d'un an, madame Nicole Sanquer-Fareata ne tarit pas d'éloges à votre égard. Après ces deux jours passés avec vous, ces éloges prennent réalité à mes yeux. Je mesure avec clarté le choix du président Hollande de vous avoir choisi pour exercer de hautes fonctions au sein de son gouvernement. Votre qualité d'écoute, votre envie de proximité et votre fibre sociale font indéniablement partie de vos atouts dans l'exercice de vos responsabilités. Je l'avoue, je suis, tout comme madame Nicole Sanquer-Fareata, tombé sous votre charme. C'est un compliment de nature républicaine.

Madame la ministre, nous voulons également vous remercier et au travers vous, l'Etat, pour la prise en charge financière des 5 000 fonctionnaires oeuvrant en faveur du système éducatif polynésien.

Cette prise en charge annuelle de l'ordre de 65 milliards de francs pacifique [ou 550 millions d'euros] représente l'équivalent de la moitié du budget de notre pays. Il est évident que la Polynésie française n'a pas les moyens d'assumer cette charge.

C'est ce principe de réalité que j'ai voulu porter devant la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU pour expliquer à ses Etats membres et à mes amis indépendantistes polynésiens que je ne connais pas d'état colonial qui investirait autant de moyens pour l'instruction de ses citoyens du bout du monde.

Je saisis cette occasion de votre présence parmi nous, pour vous dire avec simplicité mais avec profondeur un grand merci. Merci à l'Etat. J'ai pour habitude de dire merci à tous ceux qui contribuent au bien commun et au bien-être des Polynésiens et de la Polynésie.

Nous croyons en notre système éducatif, et plus encore au potentiel de nos partenaires, de nos personnels, et surtout de nos élèves et de leurs familles. L'école a un rôle fondamental, puisque qu'elle doit concourir durablement à transformer notre société en un monde meilleur. Elle doit contribuer à former des citoyens responsables, à faire épanouir l'autonomie des personnes et à consolider notre vie démocratique.

Vive la Polynésie française,
Vive la République française.

Je vous remercie pour votre attention.